



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/16

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2024

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	17
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

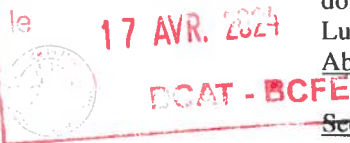
L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h32), Détéienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoit donne procuration à Laurent Bila, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.



Objet : Demande de subvention – construction et aménagement de bâtiments – Centre Social

Afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau de la salle de réunion au sous-sol du centre social Simone Veil, il y a lieu de réaliser des travaux consistant à la réalisation d'une tranchée, l'acquisition d'une pompe vide-cave.

De plus, il convient également de renouveler des stores des différents bureaux accueillant l'association Aide aux Seniors et les services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (bureau permanent de l'Assistante Sociale et référant déontologique).

Les travaux et les achats s'élèvent à 3 495,42 € HT soit 4 194,51 € TTC selon la description ci-dessous :

Description	Total HT	Total TTC
Réalisation d'une tranchée	2 173,78 €	2 608,54 €
Pompe vide cave	612,14 €	734, 57 €
Stores	709,50 €	851,40 €
TOTAL	3 495,42 €	4 194,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles et à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 4 avril 2024

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 17 AVR. 2024
DCAT - BCFE

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

